



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



29 557 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est supérieur à celui du secteur.

Néanmoins, les cadres ont un revenu relativement moins élevé avec un différentiel de - 548 €.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	35 420	35 968	37 040
Professions intermédiaires	26 797	26 111	23 186
Employés	24 940	23 304	21 060
Ouvriers	25 384	23 639	17 765
Ensemble	29 557	28 147	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



4 440 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 370 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (13,9 points d'écart).

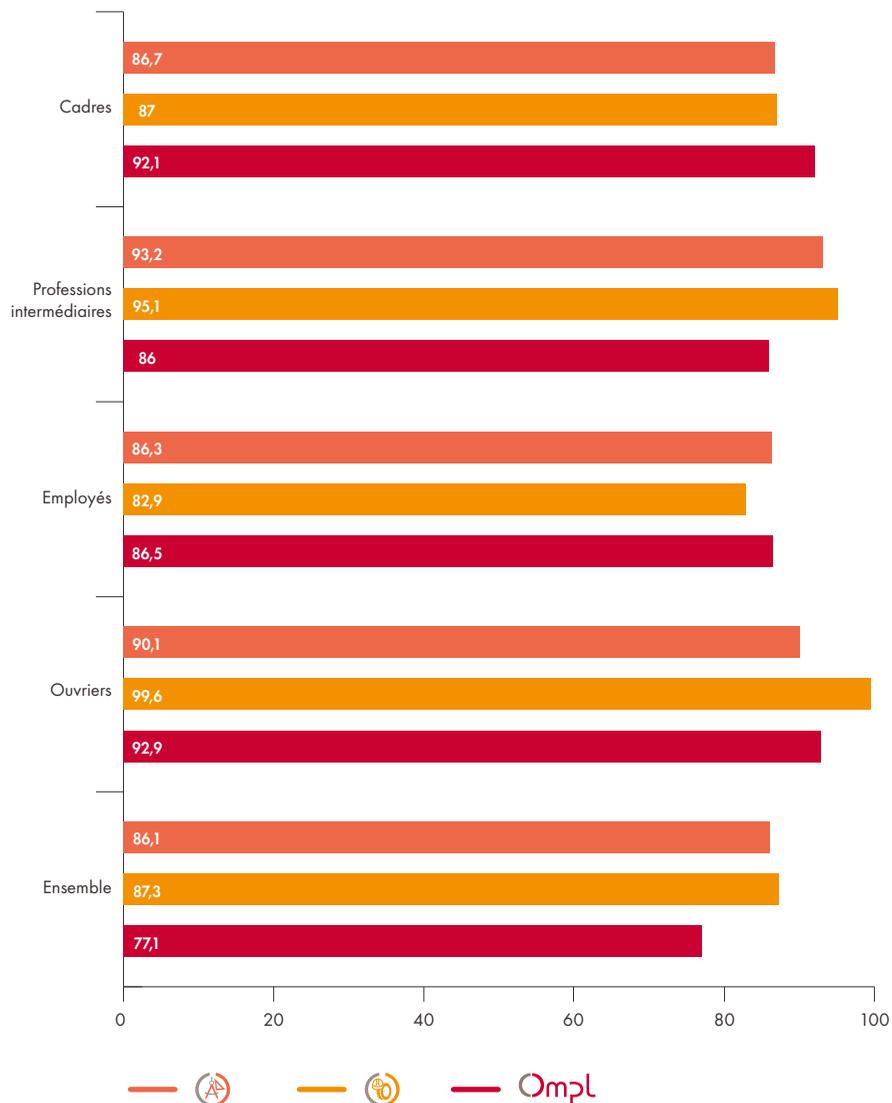
Les employés constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 86,3 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			Ompl
Femmes	27 543	26 146	22 371
Hommes	31 983	29 961	29 023
Ensemble	29 557	28 147	23 193

Source: extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source: extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 30,8 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est moins marqué (+ 5,5 %).



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 7 696 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Bretagne).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			Ompl
< 35 ans	26 151	25 309	20 931
35 à 49 ans	32 410	30 404	23 700
50 ans et +	34 204	31 136	24 646
Ensemble	29 557	28 147	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	28 942	27 945	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	26 567	26 292	22 265
Bretagne	25 931	25 557	22 762
Centre-Val de Loire	28 321	26 981	22 666
Corse	26 109	25 915	22 571
DOM	29 203	25 202	22 098
Grand Est	27 362	26 751	22 424
Hauts-de-France	28 591	27 073	21 943
Île-de-France	33 627	32 747	27 833
Normandie	28 394	26 530	22 079
Nouvelle-Aquitaine	26 242	25 429	22 169
Occitanie	26 260	25 561	22 156
Pays de la Loire	27 566	26 115	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 146	27 220	22 516
Ensemble	29 557	28 147	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.